

REPUBLIQUE DE GUINEE

ASSEMBLEE NATIONALE

Travail - Justice - Solidarité

LOI N°031/AN/74 PORTANT RATIFICATION DU
PROGRAMME D'ECHANGES CULTURELS ET SCIENTI-
FIQUES ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLI-
QUE DE GUINEE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RE-
PUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE -

La Commission Permanente de l'Assemblée Nationale
de la République de Guinée,

VU les articles 7, 8, 14 et 14 de la Constitution ;

APRES avoir délibéré ;

ADOpte la Loi dont teneur suit ;

ARTICLE 1ER/- Est ratifié le programme d'Echanges culturels et Scien-
tifiques entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gou-
vernement de la République Socialiste de Roumanie pour les années
1975 - 1976 signé à Bucarest le 26 Septembre 1974.

ARTICLE 2/- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal
Officiel de la République et communiquée partout où besoin sera./.

CONAKRY, LE 7 NOVEMBRE 1974

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LEON MAKAL
